

maître d'ouvrage
commune de Mennetou sur cher

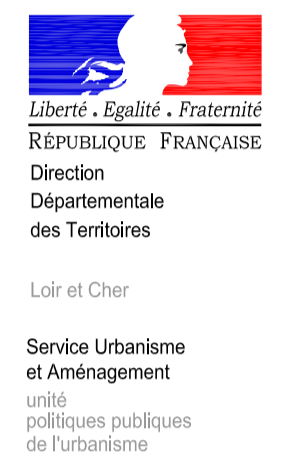
Plan Local d'Urbanisme

plan de repérage des servitudes d'utilité publique
affectant l'occupation du sol

révision n°2

Direction
Départementale
des Territoires

Loir et Cher



élaboration
arrêté le 21/11/1988
publié le 29/05/1987
approuvé le 10/12/1987

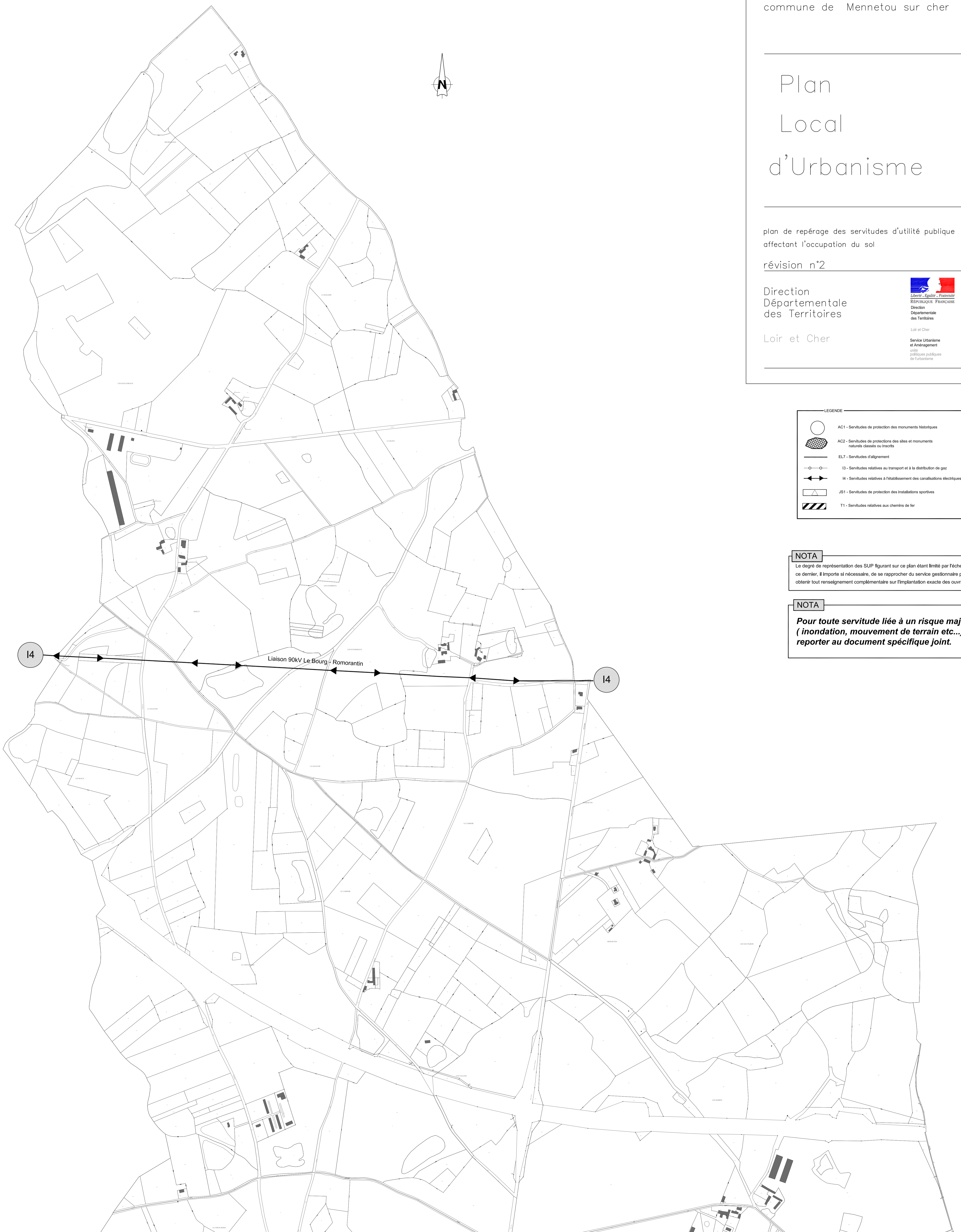
révisions
31/03/1993

modifications
17/05/1999
modification simplifiée
06/04/2010

mise à jour
08/06/1993
19/10/1995
03/10/2000

échelle : 1/5.000

mise à jour :
date / ref :
dessiné par : MJ



LEGENDE	
	AC1 - Servitudes de protection des monuments historiques
	AC2 - Servitudes de protections des sites et monuments naturels classés ou inscrits
	EL7 - Servitudes d'alignement
	I3 - Servitudes relatives au transport et à la distribution de gaz
	I4 - Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques
	JS1 - Servitudes de protection des installations sportives
	T1 - Servitudes relatives aux chemins de fer

NOTA
Le degré de représentation des SUP figurant sur ce plan étant limité par l'échelle de ce dernier, il importe si nécessaire, de se rapprocher du service gestionnaire pour obtenir tout renseignement complémentaire sur l'implantation exacte des ouvrages.

NOTA
Pour toute servitude liée à un risque majeur (inondation, mouvement de terrain etc...) se reporter au document spécifique joint.